

# La ministre chargée de la Loterie rassure le monde associatif

■ Le contrat de gestion de l'institution adopté par le gouvernement.

**I**l y a des marges suffisantes pour ne pas grever les associations dont la survie dépend des subsides de la Loterie nationale." Sophie Wilmès, ministre MR en charge du Budget et de la Loterie s'est voulue rassurante hier. Le gouvernement fédéral venait d'approuver le nouveau contrat de gestion de la Loterie qui, comme l'écrivait "La Libre" vendredi, opère un glissement d'une vingtaine de millions d'euros par an pendant cinq ans en défaveur des subsides accordés à l'associatif. Cela au profit des caisses de l'Etat.

Sophie Wilmès ne s'est pas avancée quant aux choix qui seront opérés par le gouvernement pour ce qui concerne l'octroi de ces subsides. Ces choix doivent être posés en juillet, annonce-t-elle. Mais la situation spécifique des associations "sera naturellement prise en compte". Il n'est pas question, promet-elle, de mettre qui que ce soit sur la paille.

## La Loterie distribue 320 millions

"Dans le nouveau contrat de gestion, nous avons tenu à mettre particulièrement l'accent sur l'engagement sociétal de la Loterie, explique la ministre par communiqué. Le grand public n'est pas toujours conscient qu'en jouant aux jeux de la Loterie nationale, il contribue à cet engagement. La mise en place d'une charte des subsides impliquant la Loterie nationale et les

bénéficiaires de subsides (tels que Child Focus, le Centre anti-poisons, le Centre Pag-Asa de lutte contre la traite des êtres humains,...) vise à mettre en lumière le rôle de la Loterie vis-à-vis de la société civile."

Quant à la situation financière de la Loterie, confrontée à la rude concurrence des jeux en ligne, pas d'inquiétude selon la ministre. "La Loterie nationale est capable de distribuer 320 millions de son bénéfice (185,3 pour les subsides et 135 millions en rente de monopole, NdLR), nous ne sommes donc pas dans une situation mauvaise, indique Sophie Wilmès. Mais des défis se présentent devant elle. Le nouveau contrat de gestion prévoit notamment de travailler à l'élargissement et au renforcement de la distribution des produits."

**M. Co.**